

BNSSA

PSE1 / PSE2 / BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE



Comment puis-je accéder à la formation ?

Vous devez être :
> âgé(e) de 16 ans à l'entrée de la formation (avoir 17 ans à la date de l'examen et avoir 18 ans pour la délivrance du diplôme)

> Produire un certificat médical (examens médicaux d'aptitude à la natation, d'acuité auditive et d'acuité visuelle)

> Être demandeur d'emploi

> Réussir l'épreuve de sélection :
- Épreuve de nage sur une distance de 100 m en ventral

> **inscription en ligne : rubrique « Formation » du site internet du CREPS.**

Quels métiers puis-je envisager au terme de la formation ?

Les personnes titulaires du BNSSA peuvent surveiller des plages, qu'elles soient publiques ou privées, mais aussi des piscines d'accès gratuit (sur dérogation) et peuvent assister les maîtres-nageurs ou sauveteur dans leur action.

Le titulaire du BNSSA peut être également recruté pour la surveillance de baignades dans le cadre d'accueil collectif de mineurs.

Une formation continue tous les 5 ans est nécessaire pour pouvoir continuer à exercer.

Où se déroule la formation ? Puis-je bénéficier d'une solution de restauration et d'hébergement ?

Lieu de formation :
CREPS de Poitiers

Hébergement et restauration possibles au CREPS, se renseigner auprès de l'accueil :

> 05 49 36 06 00
> accueil@creps-poitiers.fr
> en savoir plus : rubrique « Accueil » du site internet du CREPS.

Qui est mon interlocuteur au CREPS ?

Responsable pédagogique
Sébastien MORAWICE
07 63 78 18 14 / 05 49 36 06 38
sebastien.morawice@creps-poitiers.fr

Secrétariat
Barbara VACOSSIN
05 49 36 06 34
barbara.vacossin@creps-poitiers.fr

Comment s'organise la formation ?

Durée : 350 heures
De janvier à avril 2025

Je suis en situation de handicap, puis-je accéder à la formation ?

Le CREPS de Poitiers est labellisé «Handi Accueillant».
Réfèrent handicap à contacter :
Isabelle CHAMPALOU / 07 63 78 18 52
isabelle.champalou@creps-poitiers.fr

Quel est le coût de la formation et comment puis-je la financer ?

Formation prise en charge intégralement par France Travail.

PLUS D'INFOS

Scannez le QR code ci-contre pour accéder à la fiche formation sur notre site
www.crepspoitiers.fr



LIEU DE FORMATION
POITIERS



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualifiée est délivrée par AFNOR Certification au titre des catégories « autres services »
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



CREPS DE POITIERS

Château de Boivre, 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD
☎ | 05 49 36 06 00
✉ | accueil@creps-poitiers.sports.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS



WWW.CREPSPOITIERS.FR